



## AUTRES REDEVANCES

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2023



Les redevances suivantes s'appliquent sur l'ensemble du domaine public portuaire (commerce, pêche ou plaisance) dont la gestion a été déléguée par l'Autorité portuaire, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, à l'Etablissement Public Régional Port Sud de France.

Pour des activités ou événements occupant le domaine public portuaire sans relation directe avec les activités portuaires :

## TERRE-PLEIN, PONTON OU PLAN D'EAU

- |   |        |
|---|--------|
| <input type="checkbox"/> Le m <sup>2</sup> , par an - facturé au mois | 8,14 € |
|---|--------|

## CONSTRUCTION (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment, amphithéâtre)

- |   |         |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Le m <sup>2</sup> , par an | 26,71 € |
|---|---------|

## CONSTRUCTION destinée à un usage à forte valeur ajoutée (terrasse, parking, restaurant)

- |   |         |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Le m <sup>2</sup> , par an | 14,46 € |
|---|---------|

En outre, pour les occupations à usage commercial permettant de tirer un bénéfice financier direct de l'occupation :

- 2,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la totalité du domaine public portuaire
- 1,0% du chiffre d'affaires réalisé en cas d'activité partielle sur le domaine public portuaire

Concernant ces activités, le minimum de perception est fixé à :

- |   |            |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Terre-plein, ponton ou plan d'eau  | 603,52 €   |
| <input type="checkbox"/> Construction (hangar, préfabriqué, bureau, bâtiment, amphithéâtre)                               | 1 205,87 € |
| <input type="checkbox"/> Construction destinée à un usage à forte valeur ajoutée (terrasse, véranda, parking, restaurant) | 1 205,87 € |

Pour les associations dont l'activité en rapport avec le monde maritime et ouverte à tout public, est désintéressée et concourt à la satisfaction d'un intérêt général, minoration des tarifs précédents de 50% y compris le minimum de perception.

Pour les tournages en extérieurs ou en intérieurs sur le port de commerce, redevance forfaitaire suivante par jour en lieu et place des redevances ci-dessus :

- |   |          |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Long-métrage, film publicitaire, fiction et série-télé, programme de flux (plateau TV) | 603,52 € |
| <input type="checkbox"/> Court-métrage, clip, film institutionnel   | 301,76 € |
| <input type="checkbox"/> Documentaire, magazine, reportage  | Gratuit  |

Pour les tournages en extérieurs ou en intérieurs sur les ports de pêche et de plaisance et tous les espaces portuaires situés en dehors du port de commerce, redevance forfaitaire suivante par jour en lieu et place des redevances ci-dessus :

- |   |          |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Long-métrage, film publicitaire, fiction et série-télé, programme de flux (plateau TV) | 301,76 € |
| <input type="checkbox"/> Court-métrage, clip, film institutionnel   | 301,76 € |
| <input type="checkbox"/> Documentaire, magazine, reportage  | Gratuit  |

Pour les tournages de nuit une augmentation de 50% sera appliquée.

## CANALISATIONS ENTERRÉES (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers :

<input type="checkbox"/> Le mètre linéaire, par an	12,11 €
<input type="checkbox"/> Minimum de perception	603,52 €

## CANALISATIONS AÉRIENNES (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers :

<input type="checkbox"/> Le mètre linéaire, par an	14,55 €
<input type="checkbox"/> Minimum de perception	724,22 €

## LOCATION DE FIBRES OPTIQUES :

<input type="checkbox"/> 2 brins : par mètre, par an	0,48 €
<input type="checkbox"/> 4 brins : par mètre, par an	0,86 €
<input type="checkbox"/> Location de fourreaux : par an et par mètre linéaire	2,15 €

## CONNEXION INTERNET FIBRE :

<input type="checkbox"/> 5 Mb/s : par mois	45,58 €
<input type="checkbox"/> 10 Mb/s : par mois	84,80 €
<input type="checkbox"/> 15 Mb/s : par mois	127,20 €
<input type="checkbox"/> 20 Mb/s : par mois	163,24 €
<input type="checkbox"/> 50 Mb/s : par mois	261,82 €
<input type="checkbox"/> 100 Mb/s : par mois	327,54 €

(Les débits 50 Mb/s et 100 Mb/s seront disponibles fin février 2023)

Les coûts de connexion initiaux sont à la charge du demandeur.

Nous consulter pour toute autre prestation liée aux connexions internet.

## LOCATION :

<input type="checkbox"/> Pontons flottants : le m2, par an	513,20 €
<input type="checkbox"/> Garde-corps : le ml, par an	201,19 €
<input type="checkbox"/> Gare Maritime : par jour	445,42 €

## LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION DU TERMINAL FRIGORIFIQUE :

<input type="checkbox"/> À la journée	129,11 €
<input type="checkbox"/> À la demi-journée	64,55 €

FRAIS DE RECOUVREMENT FORCÉS : 21 € / dossier